-8 NOV. 1995 - MM 3

CABINET JEAN-JACQUES BECOUZE S.A.

Société anonyme au capital de 250 000 francs Siège social: 31, rue Auguste Fonteneau - Le Véronèse 49000 ANGERS

RCS: ANGERS B 323 470 427

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le vingt neuf Septembre, à onze heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 25 Août 1995.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Jean-Jacques BECOUZE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur PICARD et Monsieur MESSIE, les deux actionnaires, présents ou acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle FAUCHER est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1497 actions , soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de deux administrateurs,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Jean-Paul MESSIE, demeurant 35, rue Joachim du Bellay 49100 ANGERS et
- Isabelle FAUCHER, demeurant 11, rue Ernest Mourin 49100 ANGERS

en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Jean-Paul MESSIE et Isabelle FAUCHER, présents à l'assemblée, déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié en précisant qu'ils ne sont pas titulaires de plus de huit mandats d'administrateur et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Jean-Jacques BECOUZE

La secrétaire Isabelle FAUCHER

Les scrutateurs Rémy PICARD

Jean-Paul MESSIE